

En exercice: 11  
Présents : 10  
Excusée : 01

Présents : G.Poirette , D.Lascombes , P.Serpinsky, Ch. Rivière, C.Tasso, M.F.Vialard, C.Manabera,  
H.Ulian P.Bense et S.Mielan

Excusée : M.C.Rostoll  
Secrétaire de séance : M.F.Vialard

Date convocation : 27 JANVIER 2012  
Date affichage : 27 JANVIER 2012

**Début de la séance** : 20h40.

### **Ordre du jour**

- 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2011**
- 2. REALISATION EMPRUNT 50 000 EUROS**
- 3. PLU : CHOIX DU CABINET SUITE A L'OUVERTURE DES PLIS**
- 4. TRAVAUX 2012 : LOGEMENT MR POURQUET ET SALLE DES FETES**
- 5. QUESTIONS DIVERSES**

#### **1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2011.**

Approbation à l'unanimité après lecture du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2011

#### **2. Réalisation emprunt 50 000 €.**

Après avoir pris connaissance des propositions de prêt établies par la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées et du Crédit Agricole le Conseil Municipal de LAGARDE-FIMARCON décide :

Pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux du village de LAGARDE-FIMARCON contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Midi-Pyrénées, dont le siège social est situé à 11 boulevard du Président-Kennedy BP 329 65003 TARBES CEDEX

- un emprunt de la somme de 50 000.00 Euros dont le remboursement s'effectuera en 8 ans.

La date de la première échéance PAR est fixée à 90 jours après la date de versement des fonds.

- au taux fixe annuel de 5.03 % ramené à 4.13% en PAR
- une durée d'emprunt de 8 ans
- pour une échéance annuelle de 7 467.27 euros

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents relatifs à cet emprunt .

## **l'ouverture des plis.**

L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 13 janvier 2012 en présence de la commission communale et du représentant de la DDT, Mr SACAROT

3 cabinets ont répondu :

- Atelier Urbain Segui & Colomb, de Toulouse
- SELARL Girardin, de Fleurance
- Urbadoc, de Toulouse :

La possibilité de se regrouper entre plusieurs communes pour faire travailler le même cabinet est aussi envisageable : constitution d'un PLUI .

Le conseil municipal demande un délai pour y réfléchir et ne se prononce pas sur l'attribution de ce marché .

### **4. Travaux 2012 : Salle des Fêtes et logement Mr Pourquet.**

**1. SALLE DES FETES** : construction de sanitaires à l'intérieur et à l'extérieur de la salle. Mr Laboup Rémi, architecte de Valence d'Agen, a fourni un devis s'élevant à environ 50 000 € ; Mr Grattieri architecte d'Astaffort, propose le même montant mais avec des travaux moins importants à réaliser.

Le conseil municipal demande que les devis soient négociés.

### **2. LOGEMENT POURQUET**

Mme le Maire donne lecture du devis concernant la dépose de la baignoire et la pose d'un bac à douche dans la salle de bain du logement communal occupé par M. POURQUET MAX :

DEVIS APM FINITIONS pour la mise en place de ce matériel d'un montant de 1 515.84 Euros TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'effectuer la dépose de la baignoire et la pose d'un bac à douche dans la salle de bain du logement communal occupé par M. POURQUET MAX auprès de la société APM FINITIONS pour un montant de 1 515.84 Euros TTC.
- demande à Mme le Maire de signer le bon pour accord avec cette société.
- demande à Mme le Maire d'inscrire cette dépense au budget 2012

### **5. Questions diverses :**

**COMPRESSEUR** : demande d'un compresseur pour l'entretien de la tondeuse : Sodis propose 133,74 € HT et Point Vert 94,15 € TTC.

Le Conseil municipal opte pour Point Vert.

### **EGLISE RESTAURATION DU PATRIMOINE MOBILIER : ENTRETIEN DES VITRAUX 6 BAIES DE LA DEUXIEME MOITIE DU XIX EME SIECLE**

Mme le Maire donne lecture du devis concernant la réfection des vitraux de l'église :

MIERE pour un montant de 14 987.00 Euros HT soit 17

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'effectuer la réfection des vitraux de l'église auprès de la société VITRAUX D ART ET PIERRES DE LUMIERE pour un montant de 14 987.00 Euros HT soit 17 924.45 Euros TTC.
- demande à Mme le Maire de signer le bon pour accord avec cette société uniquement quand le montant des subventions sera connu.
- demande à Mme le Maire d'inscrire cette dépense au budget 2012
- demande à Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches auprès des organismes comme L'ETAT-DRAC le CONSEIL REGIONAL, le CONSEIL GENERAL afin d'obtenir des subventions .
- autorise Mme le Maire à accepter tous les dons qui seront proposés pour la restauration de ce patrimoine communal

### **MODIFICATION DU NOM DE LA COMMUNE DANS LES FICHIERS DE L'INSEE**

Mme le Maire signale au Conseil Municipal une anomalie au niveau du nom de la commune dans les fichiers de l' INSEE.

En effet la commune est répertoriée sous LAGARDE 032 176 et non LAGARDE-FIMARCON 032 176

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

demande à Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de cet établissement afin que soit dorénavant enregistré LAGARDE-FIMARCON 032 176

### **APPROBATION DES COMPETENCES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D ELECTRIFICATION DE LECTOURE**

Mme le Maire donne lecture des compétences du Syndicat Intercommunal d'Electrification de LECTOURE comme définies dans la délibération du Syndicat Intercommunal d'Electrification de LECTOURE en date du 30 Novembre 2011

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ces nouvelles compétences

**AFFAIRE DELEMOTTE DAYDE / COMMUNE DE LAGARDE-FIMARCON** Les deux parties échangent les mémoires.

**ENTRETIEN DES ROUTES** : Lundi 12 février 2012, visite des routes données au SIVOM avec Mr Aubanel du cabinet XMGE . Une étude doit être entreprise pour la restauration du pont sur l'Ouchie.

**Clôture de la séance : 22h30**